

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances ce premier jour de février 2021, à 18 heures, en raison du couvre-feu à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

**2021-02-12      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** l'ordonnance de la santé publique qui énonce des règles de confinement et un couvre-feu jusqu'au 8 février 2021 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**2021-02-13      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Tenue de la séance à huis clos
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
6. Approbation des comptes / Janvier 2021
7. Correspondance
  - a. Directeur général
  - b. Maire
8. Adoption du règlement numéro R 204-2021 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2021, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques

9. Dépôt du rôle général de perception et modalités de paiement des taxes foncières pour l'année 2021
10. Appel d'offres de services public (SEAO) pour les travaux de voirie municipale 2021
11. Autorisation pour présenter une demande d'utilisation du territoire public dans le cadre du projet de la Chute à l'Original
12. Appui de la municipalité au recensement de la population de 2021
13. Demande de subvention pour les travaux de voirie municipale 2021 dans le cadre du programme PPA-CE
14. Renouvellement de la cotisation annuelle du directeur général de la Municipalité à l'ADMQ pour l'année 2021
15. Demande du professeur de Taekwondo pour une utilisation gratuite de la salle du centre des loisirs
16. Rapport des élu(e)s
17. *DIVERS*
18. Période de questions
19. Clôture de la séance
20. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 1er MARS 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

#### **2021-02-14      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

#### **2021-02-15      APPROBATION DES COMPTES / JANVIER 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de janvier 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 11 janvier 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quarante-cinq mille trois cent vingt-sept dollars et soixante-quatre sous (45 327,64 \$ ), soit une somme de quarante-quatre mille six cent quarante-quatre dollars et onze sous (44 644,11 \$ ) pour la Municipalité, et de six cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante-trois sous (683,53 \$ ) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues

depuis la dernière séance du conseil en date du 11 janvier 2021 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 1<sup>er</sup> février 2021.

---

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

**2021-02-16      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 204-2021  
AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE  
FINANCIÈRE 2021, LES TAUX DE LA TAXE  
FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES,  
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE  
SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET  
POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES**

#### **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le règlement numéro R 204-2021 a pour objet de fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques.

Ce règlement a une incidence financière importante, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par la municipalité pour l'exercice financier de l'année 2021.

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

**ATTENDU QUE** les coûts pour le service de police sont assumés par les municipalités;

**ATTENDU QUE** le coût pour assurer ce service est estimé à une somme de 18 600 \$ pour l'année 2021;

**ATTENDU QU'**une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir les coûts pour le Service de police;

**ATTENDU QU'**une taxe spéciale doit être établie pour l'année 2021 afin de couvrir une partie des dépenses du Centre des loisirs et des frais inhérents à la construction d'un nouveau Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** les coûts reliés au service de la dette pour le remboursement du prêt en vertu du règlement R-144-2012 pour le complexe municipal a été renouvelé en date du 9 décembre 2019 pour une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** le capital à rembourser pour l'exercice financier de l'année 2021 est de 19 800\$, plus les intérêts de 2 350.50\$, pour un total de 22 150.50\$;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications ne versera plus de subvention pour les années à venir;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement R 204-2021 a été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 11 janvier 2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce conseil en date du 11 janvier 2021;

**ATTENDU QU'**il y a eu un changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, plus particulièrement à l'article 3 en rajoutant une taxe spéciale pour le paiement des frais annuels d'enregistrement des chiens en vertu du *Règlement R 199-2020 sur le contrôle des animaux*;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu, s'en disent satisfaits, et accordent une dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le règlement numéro R 204-2021 soit adopté;

**QUE** le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO R 204-2021 AYANT POUR OBJET DE  
FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021, LES TAUX DE LA  
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES  
TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE  
ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES  
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**ARTICLE 1 :** Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2021 est fixé .8320%/100\$ conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ARTICLE 2 :** Le taux de la taxe foncière spéciale identifiée ci-dessous est fixé pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Taxes foncières spéciales**

*Sûreté du Québec* 0,0828/100 \$

*Centre des loisirs* 0,0927/100 \$

*Règlement # R-144-2012* 0,1242/100 \$

*(Bibliothèque et complexe municipal)*

**ARTICLE 3**  
(TARIFICATION) Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2021 à 170 \$ par logement, par commerce et par chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour les chalets du Lac des Huards à 85 \$ par chalet.

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 100 \$, par habitation, par commerce et 50 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe à 10 \$ par chien le coût d'enregistrement annuel prévu au *Règlement R 199-2020 sur le contrôle des animaux*.

**ARTICLE 4 :** Le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est désormais fixé à 17% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (17% de 2010 à 2020).

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**2021-02-17 DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil prenne acte du dépôt du rôle général de perception pour l'année 2021;

**QUE** le conseil autorise la direction générale à procéder à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2021 en date du 18 février 2021;

**QUE** le conseil décrète que le paiement des taxes est effectué en un versement ou au plus, en trois versements égaux, soit un premier versement le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, un deuxième versement, s'il y a lieu, lundi le 5 juillet 2021 et un troisième versement, s'il y a lieu, lundi le 4 octobre 2021.

**2021-02-18      APPEL D'OFFRES DE SERVICES PUBLIC VIA LE  
SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) POUR  
LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase doit utiliser la procédure d'appel d'offres de service pour les travaux de voirie municipale sur son territoire;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2020 le coût total des travaux de voirie municipale s'est élevé à la somme de cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-quatre sous (148 485.54 \$), le tout tel qu'il appert de la *Liste des contrats municipaux 2020* publié sur le site Internet de la municipalité le ou vers le 12 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil estime que le coût total des travaux de voirie municipale pour l'année 2021 pourrait atteindre à nouveau une somme supérieure à cent cinq mille sept cents dollars (105 700 \$);

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d'exécution est supérieure à cent cinq mille sept cents dollars (105 700 \$), les règles d'adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d'appel d'offres de services par voie de soumission publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la municipalité lance un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat des travaux de voirie municipale pour l'année 2021;

**QUE** le conseil municipal donne le mandat à la direction générale de la municipalité d'établir, en conséquence, le devis général et de procéder par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

**2021-02-19      AUTORISATION      POUR      PRÉSENTER      UNE  
DEMANDE      D'UTILISATION      DU      TERRITOIRE  
PUBLIC      DANS      LE      CADRE      DU      PROJET      DE      LA  
CHUTE      À      L'ORIGINAL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le conseil municipal désigne le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, comme personne autorisée à présenter une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre du projet municipal à la Chute à l'Original;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec cette demande d'utilisation du territoire public avec le Ministère.

**2021-02-20      APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU RECENSEMENT  
DE LA POPULATION DE 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Athanase appuie le Recensement de la population de 2021 et encourage tous ses citoyens à remplir leur questionnaire de recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

**2021-02-21      DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX  
DE VOIRIE MUNICIPALE 2021 DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME PPA-CE**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase formule une demande auprès de Monsieur Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, et de Madame Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au développement économique régional et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, pour obtenir une subvention de trente mille dollars (30 000 \$) dans le cadre du volet Projets-particuliers d'amélioration par circonscription locale (PPA-CE) afin de pouvoir procéder, notamment, au rechargement en gravier sur le chemin des Peupliers, sur le chemin de l'Église et la Route de Picard situés sur le territoire de la municipalité.

**2021-02-22      RENOUELEMENT      DE      LA      COTISATION  
ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA  
MUNICIPALITÉ À L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à renouveler sa cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021.

Abonnement annuel :	569.13 \$ taxes incluses
Assurance :	0 \$
<b>Total :</b>	<b>569.13 \$</b>

**2021-02-23      DEMANDE DU PROFESSEUR DE TAEKWONDO  
POUR UNE UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE  
DU CENTRE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** Monsieur Sébastien Dumont professeur de taekwondo est à la recherche d'un local (gratuit) entre Saint-Pascal et Pohénégamook (Sully) pour donner des cours de taekwondo pour les compétitions à venir;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de la salle serait pour une période de 2 heures soit de 10 à 12h, les samedis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la Municipalité mette gratuitement à la disposition de Monsieur Sébastien Dumont, professeur de taekwondo, la salle du Centre des Loisirs, les samedis de 10 h à 12 h pour des cours de taekwondo en vue des compétitions à venir.

**QUE** lors de funérailles célébrées le samedi suivi d'un repas au Centre des Loisirs, M. Dumont devra trouver une autre salle ou modifier l'horaire d'entraînement (en soirée).

**QUE** Monsieur Dumont s'engage à aviser le directeur général de la Municipalité de tout changement d'horaire pour le déroulement des cours de taekwondo.

**RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.



## **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

## **CLÔTURE**

A 19 h 12 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. André St-Pierre, maire

.....

M. Marc Leblanc, LL.B

Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*